

**Décisions prises lors de la séance du  
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle  
du 24 septembre 2024**

**1. Préavis n° 14-2024 – poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent**

Au vote le Conseil intercommunal décide :

- D'approuver l'engagement d'un sapeur-pompier permanent, avec la fonction de chargé de planification.
- D'intégrer son financement au budget 2025, soit CHF 1.91 par habitant.

**2. Préavis n° 15-2024 – budget 2025**

Au vote le Conseil intercommunal décide :

- D'approuver le budget 2025 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

**3. Préavis n° 16/2024 – révision des statuts**

Au vote le Conseil intercommunal décide :

- De valider les statuts révisés tel que présentés

Le Président

  
Claude Bosson



La secrétaire

  
Géraldine Boulenaz

Affichage au pilier public du 26 septembre 2024 au 15 octobre 2024